

Sur la route de l'unité normande : ne pas oublier Rouen !

Les 268 pages du rapport « Tourret » à l'adresse de Laurent Beauvais, président du CR de Basse Normandie, au-delà même du désormais fameux rapport EDATER d'avril 2008 étudiant les avantages et les inconvénients d'une fusion des deux actuelles régions administratives normandes, est un monumental plaidoyer pour une « évidence normande » : pour la première fois et de façon que l'on espère décisive sinon définitive, la charge de la preuve s'est inversée ! Depuis 1972, ce n'est plus aux « réunificateurs » ou aux militants de l'unité régionale normande de prouver la justesse et la pertinence de leur cause. C'est désormais aux partisans de la division régionale de démontrer en quoi le maintien du statu quo nous serait plus profitable que d'envisager l'unification du potentiel et des stratégies en Normandie : à moins d'être incompetent ou de mauvaise foi, ou les deux à la fois, on se demande comment les partisans de la division normande (qui se font désormais bien discrets...) pourront retourner l'argumentaire de ce rapport sur ses analyses les plus fortes, à propos de l'aménagement du territoire, de la relation au Grand Paris, sur la mise en valeur du potentiel normand ou sur la question lancinante des transports : outre le bilan clairement présenté du déclin régional résultant du manque d'appréhension depuis 40 ans d'un intérêt général régional à l'échelle pertinente, le rapport Tourret démontre que s'en tenir aux actuelles politiques de coopérations interrégionales comme le suggère encore Alain Levern est structurellement insuffisant : les coopérations se partagent et ne concernent que des enjeux limités, mais la mise en œuvre d'une stratégie, d'une vision de long terme pour l'aménagement de tout un territoire ne se partagent pas, a fortiori lorsque deux régions administratives se trouvent à « cheval » sur une seule entité géo-historique et son potentiel ! Il y a bien une seule Normandie riche de ses diversités complémentaires mais que serait la Haute sans la Basse et réciproquement ? 40 années de division administrative normande nous donnent aujourd'hui la réponse :

Une région « Haut » Normandie, trop petite et réduite à son val de Seine avec une part notable de son territoire géo-historique dans la région administrative voisine (les Pays d'Auge et Pays d'Ouche sont des pays « haut-normands ») qui n'arrive pas à être chose que le corridor industrialo-portuaire classé SEVESO de la région parisienne. Dans ce corridor de la « Seine Inférieure » Rouen et Le Havre se regardent en chiens de faïence : Rouen ne peut jouer son rôle de capitale régionale tant à cause de la proximité de la région parisienne que par l'étroitesse de la région « haut » normande elle-même déséquilibrée entre une grosse Seine-Maritime et une Eure qui part en lambeaux tel un paillason aux portes de la région parisienne...

Une région « Basse » Normandie, trop petite aussi à l'échelle nationale pour ne pas même parler de l'Europe, avec, certes, trois départements et un réseau dense de petites villes mais qui n'ont pas l'attractivité urbaine et

métropolitaine suffisante pour que la Basse-Normandie ne soit pas enclavée ou ne soit pas méprisée comme l'est encore son territoire encore largement rural : Caen est une trop petite agglomération , n'est pas une métropole et face à la concurrence de Rennes, Nantes, Paris mais aussi désormais du Mans ou de Chartres, Caen ne polarise plus les marges de la Basse-Normandie qui fait face à un important exode de sa jeunesse. En outre, vis-à-vis de la région parisienne et vis-à-vis du potentiel métropolitain et industriel qui se déploie dans le Val de Seine jusque sur l'Estuaire, l'actuelle région administrative de « Basse » Normandie fait office de marge sinon de périphérie dominée d'un Val de Seine urbanisé et industrialisé « haut » normand, en fait lui-même soumis aux puissants centres de commandement de la région parisienne...

Le rapport Tourret souligne donc enfin avec lucidité qu'un projet régional « haut » ou « bas » normand n'a finalement aucun sens, si ce n'est celui d'accompagner les puissants intérêts de la région parisienne dans une logique de géographie subie.

Le collectif citoyen et républicain « Bienvenue en Normandie » et l'ensemble du mouvement associatif mobilisé pour l'unité normande saluera donc ce rapport qui va faire date dans la prise de conscience normande, préalable à la marche décisive vers l'unité régionale normande au service d'un vrai projet de territoire pour une vraie Normandie : vous me direz, ça fait 40 années qu'on en parle mais les territoires voisins du nôtre ont avancé et du côté de Paris on voudrait voir « Grand » et plutôt vers la Seine et donc vers la Mer : cela nous concerne nous, Normands, et il serait souhaitable que nous ayons nous-mêmes, par nous-mêmes et pour nous-mêmes un projet en Normandie pour accompagner sans subir la logique nationale et internationale d'un « Grand Paris »...

Unifier la Normandie au sein d'une seule région correspond donc à un grand dessein : recoudre le « visage de majesté qu'offre, sur la Seine et son estuaire, la France au Monde et face à l'Angleterre » pour reprendre la citation de Jules Michelet. Ce serait, plus prosaïquement et plus urgemment encore, mettre en œuvre un aménagement solidaire et durable du territoire enfin mis au service du bien être des populations normandes qui souffrent des dommages collatéraux d'une géographie subie (pollutions industrielles ; structure du marché de l'emploi ; niveau de salaires ; accès aux services ; qualité des services...) et mettre un terme à une division normande encore plus pernicieuse que la division administrative : la division entre une Normandie des villes et du littoral bien reliée à la région parisienne (et placée sous son contrôle) et une Normandie des champs en proie à l'enclavement et à la déprise sociale et rurale...

Ce rapport présente donc de grandes qualités mais hélas il recèle sur un point essentiel une faiblesse :

Certes, avec pertinence, le rapport Tourret affirme qu'il n'y aurait pas de réunification sans projet régional normand et qu'il n'y aurait pas de projet régional normand sans projet métropolitain... C'est l'évidence même car de nos jours, ce sont les métropoles qui sont les locomotives des territoires : c'est dans les grandes villes que se fixe l'avenir... Et toutes les analyses du déclin régional normand pointent du doigt la panne métropolitaine normande !

Mais serait-il possible de faire un projet métropolitain normand ... en oubliant l'agglomération de Rouen ?

« Rouen, la métropole oubliée » tel était le titre d'un récent livre du géographe rouennais Yves Guermond qui défend pourtant la nécessité d'une capitale administrative unique à Caen mais au sein d'un réseau métropolitain. Armand Frémont, le grand géographe de la Normandie, nous invite aussi dans son beau livre « Normandie sensible » à ne pas oublier Rouen...

En effet, le rapport Tourret tranche et c'est son mérite : Caen, pour d'évidentes réalités d'équilibre et d'aménagement du territoire d'une future Normandie étendue sur ses cinq départements, doit être la capitale administrative de la future 6^{ème} région de France sous prétexte que l'on ne peut « émietter une capitale administrative sur le territoire » (Yves Guermond). Il faut, en effet, bien mettre en un même lieu le couple Préfecture régionale/ Conseil Régional, en outre, le département du Calvados est limitrophe des quatre autres départements normands. Enfin Caen serait plus centrale que Rouen jugée trop proche de Paris et trop économiquement liée à la région parisienne : c'est là que le bas (normand) commence à blesser...

Non pas qu'il ne faille pas mettre la capitale administrative à Caen car il faut bien la mettre quelque part et Caen est géographiquement le meilleur choix possible. Non, le problème n'est pas là !

La vraie difficulté est dans le fait que, sous prétexte que Rouen est trop proche de Paris ou déjà trop englobé dans la région parisienne, il ne faudrait pas prendre le risque, en choisissant Caen, comme capitale administrative d'ignorer Rouen, la seule véritable grande ville en Normandie, qui ne pourrait de toute façon jamais être un « petit Paris de province » puisque Rouen est à 120km de Paris...

Condition sine qua non : un projet métropolitain normand concerne par nécessité les trois plus grandes villes et agglos de Normandie.

1 Caen, la sœur cadette, la plus petite et la plus à l'ouest, seconde capitale historique régionale.

2 Rouen, la sœur aînée, la plus grande et la plus à l'est, première capitale historique régionale

3 Le Havre, le frère cadet revenu enrichi de l'outre mer et de l'Amérique, port au centre sur l'Estuaire entre les deux sœurs qui ne s'aiment pas beaucoup... (Mais Rouen et Le Havre se détestent encore plus...)

Le rapport Tourret prend acte de l'échec de l'association « Normandie Métropole » créée en 1993 et enterrée à l'amiable en janvier 2009 sans tambour ni trompettes ! Il faut donc reconstruire un projet métropolitain normand...

D'accord mais comment ? Et c'est là que le bas (normand) blesse à nouveau hélas !

Le rapport Tourret évoque les nouvelles dispositions envisagées par la future loi réformant les collectivités territoriales :

L'article 5 envisage la création d'un « pôle métropolitain » sorte de syndicat mixte ayant une fiscalité propre qui permettrait de mettre en réseau un ensemble de villes et leurs agglomérations qui seules ou isolées ne pourraient pas prétendre au statut de métropole : l'objectif serait de mettre en œuvre sur un territoire assez vaste (celui d'une « aire urbaine ») des politiques et des services communs et cohérents concernant, par exemple, les transports en commun ou le développement économique. Le législateur a pris l'exemple du sillon lorrain (Nancy Epinal Thionville Metz) qui pourrait faire l'objet d'un pôle métropolitain.

Cet article sur les « pôles métropolitains » a été rajouté après juillet 2009 au projet de loi qui sera voté après les prochaines élections régionales de 2010.

L'article 7, à partir des idées développées dans le rapport Balladur, évoque la possibilité pour 11 grandes agglomérations régionales de la France métropolitaine d'intégrer un nouveau statut de « métropole régionale » qui bénéficierait en partie des dispositions déjà en vigueur pour Paris, Lyon et Marseille, à savoir un découpage en communes d'arrondissement et le transfert des compétences du conseil général à la métropole sur son territoire aggloméré... Parmi les 11 agglomérations retenues, figure... Rouen, à juste titre !

Question : est-ce qu'une métropole régionale (article 7) aura le droit d'intégrer un pôle métropolitain (article 5) ? Il semble que le législateur n'ait pas pensé à cette situation. Et il semble qu'au Parlement des élus normands, et non des moindres, n'aient pas cru bon en parler au législateur... sarkozyste !

Car s'il y a la possibilité de reconstruire un projet métropolitain normand en mettant en œuvre un « pôle métropolitain », par exemple, comme le suggère le rapport Tourret à partir du rapprochement qui semble naturel et déjà en parti déjà réalisé dans la géographie entre les agglomérations de Caen et du

Havre sur l'Estuaire avec Honfleur, Deauville-Trouville, Cabourg, avec pour symbole le pont de Normandie ou avec la relance d'une navette maritime entre Ouistreham et Le Havre ou par la modernisation ferroviaire du TGV normand qui raccourcira les temps de parcours entre Caen et Le Havre (aujourd'hui 2h40 avec obligation d'une correspondance à... Rouen), la question demeure entière de savoir si Rouen, définie par le législateur en son article 7 comme « métropole régionale » pourra participer à ce futur « pôle métropolitain » normand :

Le législateur n'en parle pas, pas plus que les 268 pages du rapport Tourret : c'est dommage ! Mais ce n'est ni la faute du législateur, encore moins celle des rédacteurs du rapport Tourret...

Que se passe-t-il donc en ce moment à Rouen ? Telle est la question...

Pour notre part, nous avons écrit, au printemps dernier, à Pierre Bourguignon, maire de Sotteville-les- Rouen, et président de la toute nouvelle agence d'urbanisme de Rouen pour lui demander ce qu'il pensait de l'idée de convoquer une réunion commune des trois agences d'urbanisme des trois grandes agglomérations normandes pour relancer concrètement la coopération métropolitaine entre Rouen, Caen, Le Havre : nous attendons toujours sa réponse ! Le festival « Normandie Impressionniste 2010 » qui s'annonce comme l'événement phare de l'été culturel en France, montre pourtant qu'une coopération métropolitaine, ne serait-ce que pour mettre en valeur l'impressionnant potentiel culturel du patrimoine normand, est non seulement possible mais relève du bon sens le plus élémentaire...

Le compromis normand pourrait être pourtant le suivant :

Un « pôle métropolitain » avec Caen, capitale administrative régionale à l'Ouest, Rouen métropole économique régionale à l'Est et Le Havre, port international au centre... (voir le schéma joint qui présente la comparaison possible entre le cas normand et le cas hollandais de la « Randstadt »)

La route vers l'unité normande est encore longue : il faut aller jusqu'à Rouen !

Philippe CLERIS

Collectif « Bienvenue en Normandie »

03 / 01 / 10